

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5257

présenté par
M. Binet

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« couple »,

insérer les mots :

« de personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.